

Décision n° 2025/09
relative à l'accréditation de
Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa
Méditerranée
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
Sigle :	ISEN Yncréa Méditerranée
Type :	Privé
Académie :	Nice
Sites de l'école :	Toulon, Marseille

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2023/03

Objet de la demande d'accréditation

Renouvellement hors-périodique (HP, NV) :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites de Toulon et de Marseille
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Toulon et de Marseille
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en FISEA, sur les sites de Toulon et de Marseille
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation continue, sur les sites de Toulon et de Marseille

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée ;
- Vu le rapport établi par William LIS (membre de la CTI, rapporteur principal), Sonia DELMAS BEN DHIA (corapporteur), Claude BARON (experte), Vincent BARAZZUTTI (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;
- Entendus : Agnès LAVILLE, directrice générale de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, Michel CRESP, président du conseil d'administration, Stéphane VERA, directeur des projets stratégiques, Christian PAUL, directeur des programmes et de la formation.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Toulon	Formation continue	2026	2027-2028	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Toulon	FISEA	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Marseille	FISEA	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, sur le site de Marseille	Formation continue	2026	2027-2028	restreinte
Autorisation d'ouverture d'un cycle préparatoire de l'établissement				A compter de la rentrée universitaire
Site de Marseille				2026

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

La CTI prend acte de l'arrêt du recrutement de la formation conduisant au titre d'ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, en formation initiale sous statut d'apprenti et formation continue.

Pour l'école

- Adapter les nouveaux locaux situés à Marseille au projet de développement de l'école
- S'assurer de la cohérence des moyens humains, de recherche et matériel sur les deux sites dans le cadre de la gestion multisite du diplôme
- Renforcer la représentation des étudiants et du personnel au conseil d'administration
- Mettre en conformité avec le référentiel de la CTI R&O les obligations mobilité internationale au cours du cycle ingénieur (indépendamment du cycle préparatoire).
- Mettre en place un dispositif permettant d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes d'insertion.
- Uniformiser les dispositifs qualité sur les deux sites de l'Ecole.
- Analyser précisément les recrutements et poursuivre les efforts pour diminuer le taux d'échec en classe préparatoire.
- Renforcer les interactions entre les étudiants, tant du point de vue académique que de la vie étudiante, entre les trois voies de formation pour les deux sites dans le cadre des changements d'architecture mises en place.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée	2026	2027-2028

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025

Le rapporteur principal
William LIS



Le secrétaire-greffier
sébastien LOBIAU



La présidente
Claire PEYRATOUT

